

AR Prefecture

063-216302711-20260210-2026_04-DE
 Reçu le 12/02/2026
 Publié le 12/02/2026

**MAIRIE**

DE

PASLIERES

Puy-de-Dôme

L'an deux mille vingt-six,

Le dix février,

Le Conseil municipal de PASLIERES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures à la salle du conseil en mairie sous la présidence de SAUZEDDE Patrick, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 février 2026

Présents : SAUZEDDE Patrick DA COSTA Marina MARQUES José GRISARD Anne-Lise BRUGEROLLES Julien BOUCHEYRAS Jacqueline PETELET Blandine GOUTAY Christophe CHARRET Monique ROUX Henri CHOSSON Tiffany MOSNIER Noël DESVIGNES Adeline ROCHE Sandrine BOURDILLON Sylvain

Secrétaire de séance : DA COSTA Marina

Absents : NERON Valérie, MEUNIER Cyril

Excusés :

Procurations : BERNARD Daniel à MARQUES José

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME**AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026****AMENAGEMENT de CARREFOUR et d'ARRETS DE BUS****R.D 44 – LIEU-DIT LES PACCAUDS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, le projet d'aménagement du carrefour et des arrêts de bus sur la R.D 44 au lieu-dit « Les Paccauds », pour renforcer la

AR Prefecture

063-216302711-20260210-2026_04-DE
 Reçu le 12/02/2026
 Publié le 12/02/2026

lisibilité et le caractère urbain de la traversée, réduire les vitesses de circulation et sécuriser les traversées piétonnes et les arrêts de bus.

Les services de l'ADIT du Conseil départemental du Puy-de-Dôme sollicités ont proposé un projet sommaire pour un montant de **36 790 euros H.T** soit **44 148 euros T.T.C.**

Une subvention au titre des amendes de police peut être sollicitée auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme dont le taux est de **50%** pour les communes entre **500 et 1 500 habitants**, plafonné à **7 500 euros** sur le montant H.T. Le montant de la subvention sera donc de **7 500 euros** et le reste à la charge de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*** **ACCEPTÉ** le projet de sécurisation présenté par le maire,

*** **SOLLICITE** la subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme de **7 500 euros**,

*** **CHARGE** le maire de retourner au service de l'ADIT 63 le dossier de demande de subvention dûment accepté et accompagné de cette délibération.

Fait à Paslières, le 11 février 2026

Pour copie conforme,

Le maire,

Patrick SAUZEDDE



La secrétaire de séance,
DA COSTA Marina



Certifié exécutoire
 Reçu en sous-Préfecture
 Le :

12 FEV. 2026

Le maire,
 Patrick SAUZEDDE

